

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Montbéliard



MAIRIE
DE
COURCELLES-LES-MONTBELIARD
☎ 03.81.98.18.53
courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Mairie de COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Arrêté n° 05-2026

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Rue du Stade

- VU le Code de la Route,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la voirie routière,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

- VU la demande en date du 13 février 2026 présentée par la société GEOTEC

CONSIDERANT que pour permettre des sondages géothermiques situé rue du Stade à COURCELLES-LES-MONTBELIARD et assurer la sécurité des intéressés, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1

La société GEOTEC est autorisée à faire stationner un véhicule et à restreindre la circulation sur la voie publique dans la rue du Stade entre **le 13 et le 27 février 2026** dans le cadre de travaux et de procéder aux sondages géothermiques.

ARTICLE 2

Le permissionnaire a la charge de la signalisation afin de garantir la sécurité des usagers dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tout dommage et accident pouvant résulter de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 3

La circulation des piétons sur le trottoir ne devra pas être gênée.

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

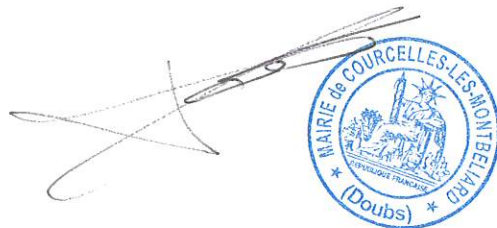
ARTICLE 5

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Le Maire,
- Le Commandant de Gendarmerie de BAVANS,
- La Brigade des Gardes Communautaires
- Le pétitionnaire.

Fait à COURCELLES-LES-MONTBELIARD, le 16 février 2026.

L'Adjoint au Maire,
Robert PERSONENI



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'R. Personeni', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de COURCELLES-LES-MONTBELIARD' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and '(Doubs)' at the bottom. The stamp also features a small emblem in the center.